

# L'encastrement des tubes

Une canalisation est encastrée lorsqu'elle est mise en place (avec ou sans fourreau) dans le gros œuvre et enrobée avec un matériau compatible. L'utilisation de tubes pré-gainés est recommandée dans tous les cas même lorsque le gainage n'est pas obligatoire : les tubes pré-gainés apportent une protection mécanique et chimique et renforcent la sécurité de l'installation.



## 1 Utilisation du fourreau pour les canalisations encastrées

### Cas du chauffage

Si la température de l'eau est supérieure à 60°C, les canalisations doivent être encastrées avec fourreau.

Si la température de l'eau est inférieure à 60°C, le fourreau n'est pas obligatoire.

### Cas de l'eau sanitaire

Pour l'eau chaude comme pour l'eau froide, gaine ou fourreau ne sont pas obligatoires.

#### Utilisation du fourreau pour les canalisations encastrées

Fourreau	Chauffage température < 60°C	Pas obligatoire
	Chauffage température > 60°C	Obligatoire
	Distribution d'eau chaude ou froide	Pas obligatoire
	Évacuation	Pas obligatoire

## 2 Piquages et assemblages des canalisations encastrées

Les assemblages mécaniques tubes à tubes sont interdits pour le chauffage et la distribution d'eau sanitaire.

Les piquages **au droit des appareils sanitaires** sont autorisés.

Les raccords **brasés tube à tube** sont autorisés.

Les raccords **avec raccords** brasés ou sertis sont autorisés.

